

COMPTE RENDU de la réunion du Comité sur la circulation et le stationnement tenue le 18 septembre 2018 à 9h30 à laquelle les personnes suivantes étaient :

Présentes :

Membres

Christian Alary (*SPVM*)

André Brideau (*Arrondissement*)

Daniel Girard (*SIM*)

Anna Karadimos (*SPVM*)

Marie-Josée Nobert (*Arrondissement*)

Frédéric Pépin (*Arrondissement*)

Stephen Zakrzewski (*SPVM*)

Observateurs

Mélanie Diné (*Arrondissement*)

Joël Simard-Ménard (*Arrondissement*)

Absente :

Membre

Mindy Pollak (*Arrondissement*)

La réunion débute à 9h32.

1. Adoption de l'ordre du jour

- a) Adoption de l'ordre du jour
- Les membres recommandent l'adoption de l'ordre du jour.

2. Dossiers

- a) Demande relative à l'implantation de mesures d'atténuation de la circulation sur l'avenue Courcelette
- Les membres du Comité recommandent :
 - que la demande d'implantation de mesures d'atténuation de la circulation sur l'avenue Courcelette ne soit pas retenue puisque l'analyse des relevés de circulation obtenus à l'aide d'un compteur installé sur cette avenue démontre que la vitesse moyenne des véhicules est peu élevée, soit de 36 km/h et que le débit maximum de circulation, atteint pendant la période étudiée, est de 39 véhicules par heure ;
 - que cette recommandation soit présentée au Conseil d'arrondissement.
- b) Révision du projet pilote relatif à la zone de livraison implantée devant l'épicerie Walters sise au 1012, avenue Bernard
- Les membres du Comité recommandent :
 - que le Règlement numéro 1171 relatif à la circulation et au stationnement soit modifié afin rendre permanente la zone de livraison devant l'épicerie Walters sise au 1012, avenue Bernard puisqu'elle est continuellement utilisée et qu'il y a une diminution marquante des plaintes concernant l'obstruction de la ruelle ;
 - que cette recommandation soit présentée au Conseil d'arrondissement.
- c) Demande relative à la circulation sur la partie de l'avenue Davaar comprise entre l'avenue Bernard et le chemin de la Côte-Sainte-Catherine
- Les membres du Comité mentionnent :
 - que les demandes d'implantation d'un dos d'âne allongé et d'un afficheur de vitesse ne soient pas retenues puisque l'analyse des relevés de circulation obtenus à l'aide d'un compteur installé sur l'avenue Davaar démontre que la vitesse moyenne des véhicules est peu élevée, soit de 35 km/h.
 - que cette recommandation soit présentée au Conseil d'arrondissement.

- d) Demande relative à la circulation sur la partie de l'avenue Ducharme comprise entre les avenues Davaar et McEachran
- Les membres du Comité recommandent :
 - d'attendre l'ouverture de l'axe central du campus MIL avant de revoir le plan d'ensemble de la circulation du secteur car, selon le rapport sur la circulation émis par la Ville centre, l'ouverture de cet axe permettrait de désengorger les avenues Ducharme et Van Horne ;
 - que la zone d'arrêt interdit existante sur le côté sud de l'avenue Ducharme à l'approche de l'avenue McEachran en direction Est soit agrandie afin de permettre aux voitures de contourner aisément les autres voitures qui attendent pour effectuer un virage vers la gauche ;
 - que la demande d'implantation de dos d'âne tout au long de l'avenue Ducharme ne soit pas retenue puisque le problème qui réside sur cette avenue concerne la fluidité de la circulation et non pas la vitesse des véhicules ;
 - que ces recommandations soient présentées au Conseil d'arrondissement.
 - De plus, les membres mentionnent que la réouverture du chemin Bates devrait éventuellement améliorer la fluidité de la circulation sur l'avenue Ducharme.
- e) Demande relative à la circulation sur l'avenue Querbes à l'intersection de l'avenue Saint-Viateur
- Les membres du Comité recommandent :
 - que des relevés de circulation soient réalisés sur cette partie de l'avenue Querbes ;
 - que cette demande soit revue à une prochaine réunion du Comité lorsque les résultats du comptage seront obtenus.
- f) Demande relative à l'implantation d'une zone de livraison pour l'épicerie Alescio sise au 1607, avenue Van Horne
- Les membres du Comité recommandent :
 - que le Règlement numéro 1171 relatif à la circulation et au stationnement soit modifié afin qu'une zone de cinq mètres réservée aux livraisons de 9h à 18h du lundi au vendredi soit implantée devant l'épicerie Alescio sise au 1607, avenue Van Horne considérant que le commerce n'a aucun accès direct donnant sur la ruelle arrière pour recevoir les livraisons ;
 - que la tarification de l'espace de stationnement numéro TC 111 soit suspendue de 9h à 18h du lundi au vendredi ;
 - que la modification réglementaire soit présentée au Conseil d'arrondissement.

La réunion prend fin à 10h45.